

« les vœux néanmoins réservés pour la ville de lion; mais
« accordés de droit à tous prêtres séculiers ou réguliers qui
« ont confessés dans ladite ville en quelque église que ce
« soit; de quelque part qu'ils vinssent pourvu qu'ils fussent
« d'ailleurs approuvés par M^r Larchevêque, mais il n'a pas
« fallu en être approuvé de nouveau pour le jubilé, que
« l'on a gagné en disant une fois cinq pater et cinq ave
« maria dans l'église primatiale et métropolitaine de S
« Jean de lion après s'être confessé et communiqué ce que
« l'on a pu faire dans quelque église qu'on a voulu ou à
« lion ou dans la paroisse. Ce jubilé a duré trois jours
« ayant commencé le mercredi 23 juin veille de la fête dieu
« à midi et a fini à la même heure le samedi suivant 26^e
« dudit mois. la plus considérable partie de ma paroisse
« a profité de cette grande indulgence, le 23^e dudit mois
« de juin veille de la fête dieu j'ai dit ma messe à minuit, à
« laquelle j'ai communiqué tous ceux qui sont venus à lion ou je
« les ai accompagnés. j'y ai entendu dans l'église du sémi-
« naire de S^t Irénée ceux qui s'y étoient rendus la veille
« dans la crainte de ne pouvoir pas suivre ou qui avoient
« des raisons de se confesser à lion et nous avons été tous
« ensemble faire notre station et prières dans l'église de
« S^t Jean, et nous sommes revenus ensemble pour faire
« l'office de la fête dieu, et confesser ceux qui n'ayant pu
« venir avec nous sont partis le jour de cette fête après la
« procession ou le lendemain vendredi fête de S^t Jean
« baptiste renouée et fêtée de commandement, la messe
« du mercredi a été sonnée solennellement le mardi à onze
« heures du soir; commencée à minuit un quart, et ensuite
« la paroisse assemblée au son de la cloche environ demie
« heure après la messe nous avons été en procession chan-
« tant les litanies des saints jusqu'à la Creuse appelée de